

Rapport annuel

au 30 juin 2015

LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE

Part «A»

Part «R»

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LA BANQUE



POSTALE

La Banque Postale Asset Management – 34, rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 95015
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 099 733 euros – 344 812 615 RCS Paris

labanquepostale-am.fr

Sommaire

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

CERTIFICATION DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

Informations réglementaires concernant l'OPC

■ Depuis le 5 février 2015, les précisions suivantes liées à la réglementation américaine (Dodd Frank Act / FATCA) ont été apportées au prospectus de votre FCP :

- statut fiscal FATCA de votre FCP qui lui permet, le cas échéant, de bénéficier de dispositions fiscales plus favorables,
- mention que les parts sont émises uniquement au porteur ou au nominatif administré.

Par ailleurs, suite à l'arrêt de la publication des prix et taux des BTF et BTAN par la Banque de France, le cours des bons émis par les États de la zone euro est désormais celui diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché.

■ Depuis le 30 mars 2015, les modifications suivantes ont été apportées à votre FCP :

- Augmentation des commissions de mouvements : le prospectus de votre FCP intègre le nouveau format du tableau de présentation des commissions de mouvement. Les frais courants associés dans les DICI ont également été mis à jour en cas d'impact substantiel.
- Modification de la source du taux de change applicable aux instruments financiers négociés sur un marché réglementé hors UE : le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres, remplace le cours de devises publié par la Banque centrale européenne au jour de l'évaluation.

Commentaire de gestion

Environnement

Au cours de l'exercice sous revue, la question de l'action des banques centrales aura été déterminante. Le Quantitative Easing a indéniablement porté ses fruits aux États-Unis, l'économie américaine a atteint des taux de croissance supérieurs à 4 % et est parvenue à créer des nouveaux emplois à un rythme soutenu ces derniers mois. Le calendrier du relèvement des taux reste désormais le défi principal de la Réserve fédérale. Les valorisations sont à des niveaux historiquement importants et la hausse des marges bénéficiaires laisse présager des potentiels de hausse des actions plus limités qu'au sein des autres pays développés. Au cours de l'exercice, l'indice MSCI USA a présenté une performance de + 32,09 %.

Si le Quantitative Easing a été une réussite aux États-Unis, les Abenomics n'ont pas eu l'effet escompté au pays du Soleil-Levant. Contre toute attente, la croissance japonaise a été décevante. La Banque du Japon a décidé d'accélérer le rythme de son plan d'élargissement de la base monétaire à 80 trillions de yens (contre 60- 70 auparavant). Cette mesure a eu pour effet de voir le yen se déprécier, passant au-dessus des 110 JPY/USD pour la première fois en six ans, et redonnant ainsi un souffle aux exportateurs nippons. Malgré la hausse des marchés d'actions, les valorisations ne sont pas apparues dans une zone de cherté. De plus, les évolutions réglementaires récentes ont apporté un appui supplémentaire aux cours des actions. Au cours de l'exercice, l'indice MSCI JAPAN a présenté une performance de + 33,61 %.

En Europe, en revanche, nous avons assisté à davantage de tergiversations, où de nombreuses divergences au sein des gouverneurs de la BCE auront retardé la mise en place d'un Quantitative Easing européen, finalement lancé au début de l'année 2015 inéluctablement, au regard d'une croissance morose et d'une inflation obstinément faible. Si les valorisations absolues ont pu apparaître élevées, elles ne se sont pas montrées excessives une fois corrigées du cycle. Au cours de l'exercice, l'indice MSCI EUROPE a présenté une performance de + 14,27 %.

Au sein des pays émergents, les banques centrales ne sont pas restées en marge. C'est le cas de la Chine, où les publications économiques ont montré que l'Empire du Milieu fut en proie à des tensions désinflationnistes, à un dégonflement de la bulle immobilière et à une restructuration du marché du crédit, qui a profité de l'environnement de liquidité abondante notamment du fait de la politique monétaire accommodante de la Banque de Chine. La perspective d'un assouplissement supplémentaire de l'autorité monétaire est restée un facteur de soutien à court et moyen terme. Dans les émergents, de manière générale, la disparité est restée de mise avec des divergences tant sur le plan des fondamentaux que sur celui des valorisations en fonction des pays. Au cours de l'exercice, l'indice MSCI EMERGING MARKETS a présenté une performance de + 16,84 %.

Au final, les marchés actions furent cadencés par la poursuite de la croissance américaine, la reprise européenne, les politiques monétaires ultra-accommodantes de la BCE et de la BOJ, le retour des opérations des grandes entreprises,

ainsi que la poursuite attendue du redressement des marges des entreprises, notamment en Europe. En fin d'exercice sous revue, le parcours des marchés est resté assez chahuté du fait de la persistance de plusieurs sources de volatilité autour de la politique de la Fed, de tensions persistantes entre la Russie et l'Ukraine, mais surtout autour des inquiétudes grandissantes autour de la Grèce.

Sur le marché des changes, la Grèce et la désynchronisation des politiques monétaires des banques centrales intervenue depuis plusieurs mois ont accru la volatilité des taux de change. Cette volatilité a été également observée sur les marchés obligataires. Après avoir touché un niveau historiquement bas à 0,075 %, un rebond soudain des taux 10 ans allemand début juin a accentué le trouble des investisseurs, déjà inquiets de l'effondrement possible des marchés obligataires.

Enfin, l'exercice sous revue aura été également marqué par un choc pétrolier, qui a pris toute son ampleur à la fin du mois de novembre 2014 avec le sommet de l'OPEP, et qui a contribué à une volatilité élevée et à une baisse importante des cours du pétrole. Au cours de l'exercice, l'indice BLOOMBERG COMMODITY EX-AGRICULTURE & LIVESTOCK a présenté une performance de - 12,79 %.

Gestion du portefeuille LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE

LBPAM Multi Actions Europe est un OPC de multigestion. Son portefeuille est investi en OPC d'actions européennes et en OPC d'actions de la zone euro.

L'exposition actions du portefeuille est restée proche de 100 % au cours de la période sous revue. Cherchant à combiner des profils de gestion différents, nous avons retenu plusieurs OPC ayant des processus d'investissements différents au sein de chaque zone géographique.

Sur la période, les principaux allègements de positions ont concerné les OPC 'PETERCAM EQUITIES EUROPE DIVIDEND' et 'UNI-GLOBAL EQUITIES EUROPE', au profit des OPC 'RENAISSANCE EUROPE' et 'HENDERSON HORIZON PAN EURP EQ'. Afin de réduire le risque relatif du portefeuille, les OPC investis sur la pure zone euro ont été remplacés par des OPC investis sur la Zone Europe.

À la fin de l'exercice, les principales positions du portefeuille étaient représentées par les OPC 'INVESCO PAN EUROPEAN EQUITY', 'MFS® MERIDIAN EUROPEAN RESEARCH' et 'ALKEN EUROPEAN OPPORTUNITIES'.

Au cours de l'exercice sous revue, la gestion n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Au 30 juin 2015, le portefeuille était constitué de 12 OPC, et les 5 premières lignes du portefeuille représentaient près de 56 % de l'actif net.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. La somme de l'exposition issue de l'investissement de titres en direct et de l'engagement est limitée à 100 % de l'actif net du FCP.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

Une référence aux performances de l'OPC est disponible sur le site internet de La Banque Postale Asset Management (onglet « Documentation » puis « Reporting ») :

www.labanquepostale-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de La Banque Postale Asset Management, 34, rue de la Fédération – 75015 Paris.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Effet de levier

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 102,34 % selon la méthode de l'engagement,
- 102,34 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion de votre OPC.

Quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA (art. 91 quater L du CGI Annexe II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 99,56 %.

Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

Politique d'exercice des droits de vote

La Banque Postale Asset Management tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, 34 rue de la Fédération, 75015 Paris.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de La Banque Postale Asset Management : www.labanquepostale-am.fr.

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	66 535 418,95	57 251 112,20
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	66 535 418,95	57 251 112,20
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	66 535 418,95	57 251 112,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	174 066,45	5 639 081,12
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	174 066,45	5 639 081,12
Comptes financiers	44 724,76	0,00
Liquidités	44 724,76	0,00
Total de l'actif	66 754 210,16	62 890 193,32

BILAN PASSIF AU 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Capitaux propres		
Capital	58 821 460,84	49 977 759,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	7 922 240,45	7 763 834,89
Résultat de l'exercice (a, b)	-179 716,56	-519 226,82
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	66 563 984,73	57 222 367,88
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	190 225,43	4 637 809,51
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	190 225,43	4 637 809,51
Comptes financiers	0,00	1 030 015,93
Concours bancaires courants	0,00	1 030 015,93
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	66 754 210,16	62 890 193,32

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	419 116,93	12 349,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	419 116,93	12 349,76
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	495,32	539,63
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	495,32	539,63
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	418 621,61	11 810,13
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	607 678,74	477 394,91
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-189 057,13	-465 584,78
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	9 340,57	-53 642,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-179 716,56	-519 226,82

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPC et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalent d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé hors Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du premier cours pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
- a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan
L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. La commission de souscription est non acquise au FCP ; elle revient à la société de gestion et au commercialisateur ;
12. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum pour les deux parts à 1,50 % TTC de l'actif moyen annuel. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
13. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et de rétrocessions) est de :
- part A: 1,35 % TTC sur l'actif moyen annuel
 - part R: 1,35 % TTC sur l'actif moyen annuel
14. Les rétrocessions de frais de gestion pour les fonds internes sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible pour les OPC de LBPAM

Libellé valeur	Somme de RETROCESSION
LBPAM ACT.DIV.EUR.ID	34 375,20
PETERCAM INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT SA	24 431,84
FIL (LUXEMBOURG) S.A.	19 818,58
COMGEST SA	9 950,26
MONTPENSIER FINANCE	577,59
METROPOLE GESTION	1 595,83
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	3 324,58
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	2 289,83
BLACKROCK (CHANNEL ISLAND) LTD	25 359,93
INVESCO ASSET MANAGEMENT SA	35 873,55
BLACKROCK (CHANNEL ISLAND) LTD	19 452,24
HENDERSON GLOBAL INVESTORS LIMITED	24 239,79
UNIGLOBAL	17 101,94
MFS INTERNATIONAL LTD	2380,10
ALKEN LUXEMBOURG SA	16 175,72
Total général	236 946,98

15. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
16. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de juin.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts « A » et « R »
Affectation du résultat net	Capitalisation et/ou distribution ; possibilité de distribuer des acomptes
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation et/ou distribution ; possibilité de distribuer des acomptes

2. Évolution de l'actif net au 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Actif net en début d'exercice	57 222 367,88	38 479 882,04
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 448 846,62	14 472 669,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 526 041,56	-3 739 238,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 981 976,76	7 346 317,04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-870 409,33	-170 301,41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	496 301,49	1 298 624,07
Différence d'estimation exercice N	4 098 835,03	3 602 533,54
Différence d'estimation exercice N-1	-3 602 533,54	-2 303 909,47
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-189 057,13	-465 584,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	66 563 984,73	57 222 367,88

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 724,76	0,07
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	44 724,76	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/06/2015
Créances	
Ventes à règlement différé	92 372,40
Souscriptions à recevoir	3 498,32
Rétrocession de frais de gestion	78 195,73
Total des créances	174 066,45
Dettes	
Rachats à payer	114 714,66
Frais de gestion	75 340,02
Frais de gestion variable	170,75
Total des dettes	190 225,43

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE A		
Parts souscrites durant l'exercice	7 670,39934	1 156 209,41
Parts rachetées durant l'exercice	-22 091,00000	-3 687 153,77
Solde net des souscriptions/rachats	-14 420,60066	-2 530 944,36
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	46 608,04191	7 292 637,21
Parts rachetées durant l'exercice	-23 476,02473	-3 838 887,79
Solde net des souscriptions/rachats	23 132,01718	3 453 749,42

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE A	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE R	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	30/06/2015
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	525 979,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	147 076,09
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	318 646,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	89 870,89

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/06/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 419 449,28
	FR0010711085	LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EUROPE ID	5 419 449,28
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2015	30/06/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-179 716,56	-519 226,82
Total	-179 716,56	-519 226,82
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-107 840,79	-336 707,50
Total	-107 840,79	-336 707,50
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-71 875,77	-182 519,32
Total	-71 875,77	-182 519,32

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2015	30/06/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 922 240,45	7 763 834,89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	7 922 240,45	7 763 834,89
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 754 212,75	5 048 729,26
Total	4 754 212,75	5 048 729,26
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 168 027,70	2 715 105,63
Total	3 168 027,70	2 715 105,63

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2011	29/06/2012	28/06/2013	30/06/2014	30/06/2015
Actif net Global en EUR	27 869 586,83	29 418 436,18	38 479 882,04	57 222 367,88	66 563 984,73
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE A					
Actif net en EUR	23 716 498,03	24 090 020,95	29 584 252,10	37 211 886,55	39 945 675,49
Nombre de titres	213 741,27722	241 110,93398	241 913,33589	254 548,38496	240 127,78430
Valeur liquidative unitaire en EUR	110,95	99,91	122,29	146,18	166,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	19,83	19,79
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,73	-0,57	-0,93	-1,32	-0,44
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE R					
Actif net en EUR	4 153 088,80	5 328 415,23	8 895 629,94	20 010 481,33	26 618 309,24
Nombre de titres	37 429,07153	53 330,75325	72 740,46035	136 891,70878	160 023,72596
Valeur liquidative unitaire en EUR	110,95	99,91	122,29	146,17	166,33
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	19,83	19,79
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,73	-0,57	-0,93	-1,33	-0,44

3.12 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FIDELITY EUROPE SI.2DEC	EUR	136 669	6 663 980,44	10,01
LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EUROPE ID	EUR	2 968	5 419 449,28	8,14
LYXOR ETF MSCI EUROPE	EUR	19 932	2 621 655,96	3,94
MANDARINE VALEUR I 4DEC	EUR	587	3 335 204,86	5,01
RENAISSANCE EUROPE C SI.	EUR	35 851	4 577 455,68	6,88
TOTAL FRANCE			22 617 746,22	33,98
LUXEMBOURG				
ALKEN FD EUROP.OPPOR.R C.5DEC	EUR	34 802	7 761 890,06	11,66
BRGF EUROPEAN FUND A2 CAP.2DEC	EUR	57 300	6 720 717,00	10,10
HENDER.HORIZ.PAN EUR.EQ.C.2DEC	EUR	164 316	4 653 429,12	6,99
INVESCO GT PAN EUROPEAN FUND A	EUR	388 526	8 023 061,90	12,06
MANDARINE UNIQ. MID SML INST.C.4DEC	EUR	439	5 380 256,69	8,08
MFS EUROPEAN EQ.FUND I1 EUR C.	EUR	38 859	7 968 426,54	11,97
MLIIF EUROPEAN VALUE EUR A2	EUR	51 031	3 409 891,42	5,12
TOTAL LUXEMBOURG			43 917 672,73	65,98
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			66 535 418,95	99,96
TOTAL Organismes de placement collectif			66 535 418,95	99,96
Créances			174 066,45	0,26
Dettes			-190 225,43	-0,29
Comptes financiers			44 724,76	0,07
Actif net			66 563 984,73	100,00
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE A	EUR	240 127,78430	166,35	
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE R	EUR	160 023,72596	166,33	

MAZARS

**FCP
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2015

FCP
LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE

34, rue de la Fédération
75737 Paris Cedex 15

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2015

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la Société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FCP LBPAM MULTI ACTIONS EUROPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un FIA, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIA à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intégré à la partie relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels relatif à la première application du règlement n°2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux FIA, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 30 octobre 2015

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX